

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2013

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures trente.

Présents : Georges COMBES, Gilles GAUTHIER, Jean ESCOLA, Bernard SARDA, Gérard TARDIEU, Jean-Claude PECH, Eric BLANC, Anne-Sophie LEDOYEN, Dominique AZEMA, Catherine MIAILHES, Martin WINYARD.

Pouvoirs : M. Marcel COMPE à M. Georges COMBES

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir modifier l'ordre du jour par le remplacement du point n° 4 (Approbation du périmètre de la zone de développement éolien du Grand Narbonne) par la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications.

Le conseil à l'unanimité approuve cette modification.

-1- Vote du budget 2011 de la commune :

Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	<u>Dépenses prévues</u>
Ch. à caractère général : 308.531,63 €	Emprunts : 98.150,00 €
Ch. de personnel : 445.500,00 €	Bâtiments : 18.655,00 €
Ch. de gestion courante : 165.925,00 €	Matériel : 15.000,00 €
Ch. financières : 52.000,00 €	PLU : 25.000,00 €
Ch. exceptionnelles 137.272,38 €	Gendarmerie 170.000,00 €
Dotation amortissement 15.444,00 €	Achat terrain 290.000,00 €
Virement section fonc. : 10.000,00 €	Accessibilité château 30.000,00 €
-----	Voirie 7.000,00 €
1.134.673,01 €	-----
<u>Recettes</u>	<u>Recettes</u>
Excédent de fonction. : 130.772,01 €	Excédent d'inv. 64.263,00 €
Atténuations de charges : 25.000,00 €	TLE 5.000,00 €
Produits des services 12.400,00 €	TVA 24.070,00 €
Impôts et taxes : 500.090,00 €	Subventions 79.163,00 €
Dotations et participations : 348.411,00 €	Excédent fonct. 290.865,00 €
Autres produits gestion : 118.000,00 €	Virement sect. Fonct. 10.000,00 €
-----	Emprunt 165.000,00 €
1.134.673,01 €	Amortissement 15.444,00 €

	653.805,00 €

Le conseil à l'unanimité adopte le budget présenté

☒ **Vote du budget lotissement :**

Fonctionnement <i>Dépenses</i>	Fonctionnement <i>Recettes</i>	
Ch de gestion courante : 19.883,84 €	Excédent 2012 :	19.883,84 €
-----		-----
19.883,84 €		19.883,84 €

Le conseil à l'unanimité adopte le budget présenté

-2- Vote des taux d'imposition :

Monsieur le Maire indique que suite à la fiscalisation de la contribution 2012 du SIVU DU SUD MINERVOIS (173.158 €) qui implique une augmentation des taux de la colonne syndicat, les taux communaux vont être diminués d'autant donc il propose :

Taxe foncier bâti :	23,14 % (en 2012 : 32,15 %)
Taxe foncier non bâti :	61,22 % (en 2012 : 85,04 %)
Taxe d'habitation :	15,75 % (en 2012 : 21,88 %)

Ces nouveaux taux permettront de neutraliser, l'impact de cette fiscalisation sur le montant de l'imposition des contribuables.

Le conseil à l'unanimité décide que pour 2012 les taux d'imposition de la commune seront les suivants :

Taxe d'habitation : 15,75 %
Foncier bâti : 23,14 %
Foncier non bâti : 61,22 %

-3- SIVU DU SUD MINERVOIS : avance de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 27 septembre 2012 il a été décidé de fiscaliser totalement la participation de la commune au SIVU du Sud Minervois. Il indique que pour l'année 2013, la participation de la commune de GINESTAS au SIVU s'élève à 193.612 €. Il ajoute que compte-tenu du délai de mise en place de cette décision par les services fiscaux, et de la faible trésorerie du SIVU, il est nécessaire de poursuivre sous forme d'avance de trésorerie le versement par 1/12^{ème} des contributions versées en 2012. Ces avances seront remboursées par le SIVU dès le versement à celui-ci par les services fiscaux des produits de la fiscalisation, soit en juillet 2013.

En conséquence, il propose de consentir au SIVU du Sud Minervois une avance de trésorerie non rémunérée de 16.134,33 € par mois à compter du 01/01/2013 et ce jusqu'au mois de juillet

2013 inclus. Il est précisé que cette avance de trésorerie sera remboursée par le SIVU en une fois au plus tard le 31/07/2013.

Le Conseil Municipal, décide qu'une avance de trésorerie non rémunérée d'un montant de 16.134,33 € par mois est accordée au SIVU du Sud Minervois du 01/01/2013 au 31/07/2013. Cette avance de trésorerie est remboursable dès réception par le SIVU du Sud Minervois du produit de la fiscalisation de la commune.

-4- Travaux d'accessibilité 1^{er} étage du château : Demande de subvention parlementaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite à l'extension des bureaux de l'agence du crédit agricole, la bibliothèque a été transférée au 1er étage du château.

Afin de ne pas créer de discrimination vis-à-vis des personnes à mobilité réduite, il est nécessaire de mettre en place un ascenseur qui desservira le 1er étage.

Ce programme dont le coût des travaux est évalué à 53.500 € HT peut être subventionné par le Conseil Général, une aide supplémentaire peut être sollicitée auprès du sénateur. Cette aide si elle est obtenue viendra en déduction de la participation communale.

Le conseil sollicite auprès du sénateur une aide financière la plus élevée possible

-5- Redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications

Monsieur le Maire propose au conseil de fixer les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication, il indique que les tarifs maxima fixés pour 2006 par décret sont les suivants

- ⊗ 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
- ⊗ 40 € par kilomètre et par artère en aérien
- ⊗ 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Il propose d'appliquer les coefficients de réactualisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

⊗ de fixer pour l'année 2013 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit

- 40.00 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 53,33 € par kilomètre et par artère en aérien
- 26,66 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

⊗ Précise que cette taxe s'appliquera rétroactivement sur les 3 années précédentes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

